

Office cantonal
de la détention

Statistiques annuelles de la détention

2025

Art. 8, Règlement sur l'exécution des peines et mesures
(REPM, RS-GE E 4 55.05)

Table des matières

1.	Introduction	5
2.	L'OCD en chiffres	6
3.	L'OCD en lieux	7
4.	Nuitées par établissement	8
	Champ-Dollon	8
	La Brenaz	10
	Curabilis	12
	Villars	14
	Le Vallon	16
	Favra	18
	La Clairière	20
5.	Heures de promenade	22
6.	Heures de sport	24
7.	Formation, généralités	26
8.	Formation en ateliers	27
	Champ-Dollon	27
	La Brenaz, Curabilis	28
	Le Vallon, Villars, Favra, La Clairière	29
9.	Formation théorique et pratique	31
	Champ-Dollon	31
	La Brenaz	32
	Curabilis	33
	Villars	34
	Le Vallon	35
	Favra, La Clairière	36
10.	Conception et coûts des repas	38

1. Introduction



Conformément à l'article 8 du Règlement sur l'exécution des peines et mesures (REPM, RS-GE E 4 55.05), l'Office cantonal de la détention (OCD) publie au premier trimestre de chaque année une statistique détaillée sur les personnes détenues, leurs régimes et conditions de détention, pour l'ensemble des établissements pénitentiaires genevois ainsi que pour les établissements affectés à la détention administrative.

Sont également explicités les nombres journaliers et hebdomadaires d'heures de promenade, de sport, de travail en atelier, de formation, ainsi que la méthode de conception et les coûts des repas destinés aux personnes détenues.

2. L'OCD en chiffres

Au 31.12.2025

751

Places de détention

Personnes détenues

777

7

Etablissements pénitentiaires

Personnel en équivalent temps plein

981

12%

Métiers uniformés : proportion de femmes

Professions au sein de l'OCD

30

Du 01.01.2025 au 31.12.2025

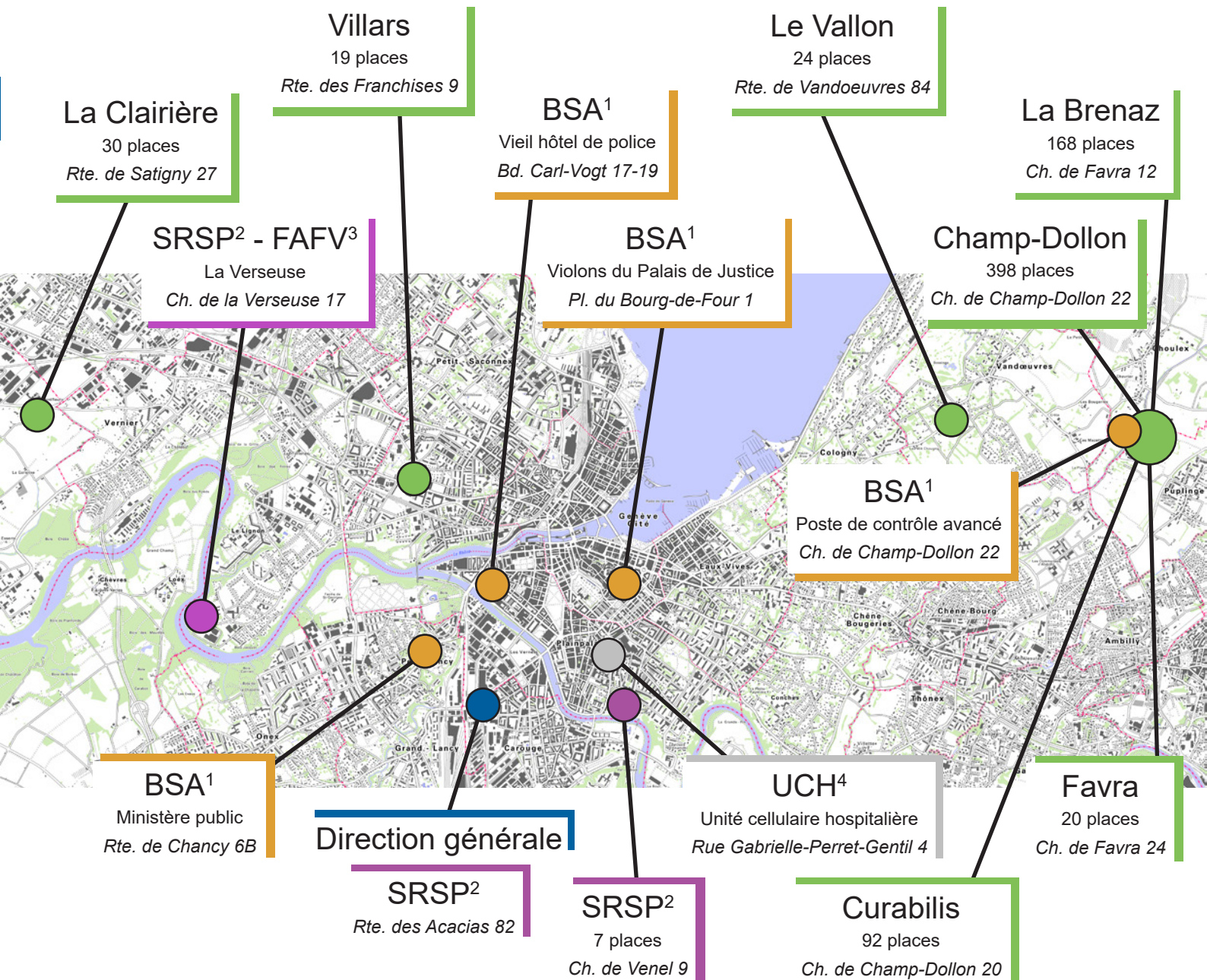
Travail d'intérêt général

95 TIG débutés en 2025 (93 personnes)

Animation socio-culturelle

230 personnes détenues ont
participé à 7 ateliers / événements

3. L'OCD en lieux



¹ Brigade de sécurité et des audiences.

² Service de la réinsertion et du suivi pénal. Le personnel du SRSP intervient dans tous les établissements, ainsi qu'à la FAFV.

³ Fondation des ateliers feux-verts.

⁴ Située au sein des HUG, l'Unité cellulaire hospitalière (UCH) est une structure médicale sécurisée, rattachée à l'établissement de Champ-Dollon, qui peut accueillir jusqu'à dix patientes et patients détenus en provenance du canton de Genève et du concordat latin.

4. Nuitées par établissement

Champ-Dollon

Nombre de personnes présentes dans l'établissement pénitentiaire au 31.12.2025 à 23 h 59, calculé sur la base des nuitées.

		Durées détention cumulées									Total
		< 7]	< 30]	< 90]	< 180]	< 365]	< 730]	< 1095]	< 1460]	>= 1460	
Total		15	63	121	113	93	51	18	1	6	481
Détention provisoire	Sous-total	6	39	56	47	31	11	0	0	0	190
	Hommes	3	36	53	45	29	10	0	0	0	176
	Femmes	3	3	3	2	2	1	0	0	0	14
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin Autorité hors canton - autre concordat	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Détention pour des motifs de sûreté	Sous-total	0	0	15	15	29	19	9	0	3	90
	Hommes	0	0	15	13	26	19	9	0	3	85
	Femmes	0	0	0	2	3	0	0	0	0	5
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin Autorité hors canton - autre concordat	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Exécution de peine	Sous-total	9	24	50	51	31	17	6	1	1	190
	Hommes	7	20	49	47	26	14	6	1	1	171
	Femmes	2	4	1	4	5	3	0	0	0	19
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin Autorité hors canton - autre concordat	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Exécution de Peine concernée par une PPLS uniquement*	Sous-total	1	9	10	4	2	0	0	0	0	26
	Hommes	1	8	9	4	2	0	0	0	0	24
	Femmes	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
	Suisse	1	1	3	0	0	0	0	0	0	5
	Etranger résident CH	0	2	1	0	2	0	0	0	0	5
	Etranger résident étranger	0	6	6	4	0	0	0	0	0	16
	Autorité genevoise	1	9	10	4	0	0	0	0	0	24
	Autorité hors canton - concordat latin Autorité hors canton - autre concordat	0 0	0 0	0 0	0 0	2 0	0 0	0 0	0 0	0 0	2 0
En exécution de mesures	Sous-total	0	0	0	0	2	4	3	0	2	11
	Hommes	0	0	0	0	2	3	3	0	2	10
	Femmes	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin Autorité hors canton - autre concordat	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0

* Ne figure pas dans le total, il s'agit d'une sous-catégorie de l'exécution de peine.



Champ-Dollon

4. Nuitées par établissement (suite)

La Brenaz

Nombre de personnes présentes dans l'établissement pénitentiaire au 31.12.2025 à 23 h 59, calculé sur la base des nuitées.

		Durées détention cumulées									Total
		< 7j	< 30j	< 90j	< 180j	< 365j	< 730j	< 1095j	< 1460j	>= 1460	
Total		0	1	6	13	39	51	27	12	10	159
Exécution de peine	Sous-total	0	1	6	13	38	51	26	12	10	157
	Hommes	0	1	6	13	38	51	26	12	10	157
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	2	6	4	3	2	17
	Etranger résident CH	0	0	2	3	6	12	6	3	2	34
	Etranger résident étranger	0	1	4	10	30	33	16	6	6	106
	Autorité genevoise	0	0	4	12	36	50	25	11	10	148
	Autorité hors canton - concordat latin	0	1	2	1	2	1	1	1	0	9
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
En exécution de mesures	Sous-total	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	Hommes	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	



La Brenaz

4. Nuitées par établissement (suite)

Curabilis

Nombre de personnes présentes dans l'établissement pénitentiaire au 31.12.2025 à 23 h 59, calculé sur la base des nuitées.

		Durées détention cumulées									Total
		< 7j	< 30j	< 90j	< 180j	< 365j	< 730j	< 1095j	< 1460j	>= 1460	
Total		0	1	3	5	9	28	19	6	5	76
En exécution de mesures	Sous-total	0	1	3	5	9	28	19	6	5	76
	Hommes	0	1	3	4	9	28	18	4	4	71
	Femmes	0	0	0	1	0	0	1	2	1	5
	Suisse	0	0	1	4	4	20	8	3	3	43
	Etranger résident CH	0	1	2	1	3	6	4	2	1	20
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	2	2	6	1	1	12
	Apatride	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	Autorité genevoise	0	0	2	0	1	8	8	5	4	28
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	4	8	17	11	0	1	41
Autorité hors canton - autre concordat	0	1	1	1	0	3	0	1	0	7	



Curabilis

4. Nuitées par établissement (suite)

Curabilis - Unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP)¹

Nombre de personnes présentes dans l'établissement pénitentiaire au 31.12.2025 à 23 h 59, calculé sur la base des nuitées.

		Durées détention cumulées									Total
		< 7j	< 30j	< 90j	< 180j	< 365j	< 730j	< 1095j	< 1460j	>= 1460	
Total		2	8	2	1	0	0	0	0	0	13
Détention provisoire	Sous-total	2	4	1	0	0	0	0	0	0	7
	Hommes	1	3	1	0	0	0	0	0	0	5
	Femmes	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2
	Suisse	2	2	0	0	0	0	0	0	0	4
	Etranger résident CH	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
	Etranger résident étranger	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	Autorité genevoise	1	2	0	0	0	0	0	0	0	3
	Autorité hors canton - concordat latin	1	2	1	0	0	0	0	0	0	4
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Détention pour des motifs de sûreté	Sous-total	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	Hommes	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
Exécution de peine	Sous-total	0	3	1	0	0	0	0	0	0	4
	Hommes	0	3	1	0	0	0	0	0	0	4
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	Etranger résident CH	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	Etranger résident étranger	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
	Autorité genevoise	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	Autorité hors canton - concordat latin	0	2	1	0	0	0	0	0	0	3
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Placement à des fins d'assistance (PAFA)	Sous-total	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Hommes	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

¹ En sus de ses 77 places consacrées à l'exécution de mesures, l'établissement de Curabilis comprend une unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP) de 15 places, qui accueille des personnes détenues nécessitant des soins et traitements hospitaliers psychiatriques aigus. L'UHPP peut être fréquentée de manière transitoire par des personnes en provenance de tous les établissements pénitentiaires du canton de Genève, des cantons romands ou du Tessin. Par conséquent, l'ensemble des régimes de détention peut être représenté au sein de cette unité.

Les personnes détenues en séjour à l'UHPP sont comptabilisées séparément, car elles sont déjà affiliée à un établissement pénitentiaire.

4. Nuitées par établissement (suite)

Villars

Nombre de personnes présentes dans l'établissement pénitentiaire au 31.12.2025 à 23 h 59, calculé sur la base des nuitées.

		Durées détention cumulées								Total	
		< 7j	< 30j	< 90j	< 180j	< 365j	< 730j	< 1095j	< 1460j	>= 1460	
Total		0	1	6	4	0	0	3	0	0	14
Exécution de peine	Sous-total	0	1	6	4	0	0	3	0	0	14
	Hommes	0	1	6	4	0	0	3	0	0	14
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	1	2	0	0	2	0	0	5
	Etranger résident CH	0	0	2	1	0	0	0	0	0	3
	Etranger résident étranger	0	1	3	1	0	0	1	0	0	6
	Autorité genevoise	0	1	5	3	0	0	3	0	0	12
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exécution de Peine concernée par une PPLS uniquement*	Sous-total	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Hommes	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Autorité genevoise	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

* Ne figure pas dans le total, il s'agit d'une sous-catégorie de l'exécution de peine.



Villars

4. Nuitées par établissement (suite)

Le Vallon

Nombre de personnes présentes dans l'établissement pénitentiaire au 31.12.2025 à 23 h 59, calculé sur la base des nuitées.

		Durées détention cumulées								Total	
		< 7j	< 30j	< 90j	< 180j	< 365j	< 730j	< 1095j	< 1460j	>= 1460	
Total		0	1	1	1	5	1	1	1	2	13
Exécution de peine	Sous-total	0	1	1	1	5	1	1	1	2	13
	Hommes	0	1	1	1	5	1	1	1	2	13
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	2	0	1	0	0	3
	Etranger résident CH	0	1	0	0	2	0	0	0	0	3
	Etranger résident étranger	0	0	1	1	1	1	0	1	2	7
	Autorité genevoise	0	1	1	1	3	1	1	1	2	11
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exécution de Peine concernée par une PPLS uniquement*	Sous-total	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Hommes	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Autorité genevoise	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

* Ne figure pas dans le total, il s'agit d'une sous-catégorie de l'exécution de peine.



Le Vallon

4. Nuitées par établissement (suite)

Favra

Nombre de personnes présentes dans l'établissement pénitentiaire au 31.12.2025 à 23 h 59, calculé sur la base des nuitées.

		Canton placeurs		Total
		GE	VD	
Total		7	10	17
En attente de l'exécution d'un renvoi	Sous-total	7	10	17
	Hommes	7	10	17
	Femmes	0	0	0
	Passé pénal - contravention	0	0	0
	Passé pénal - délit	5	5	10
	Passé pénal - crime	0	4	4
	Passé pénal - autres cantons	1	0	1
	Quantum condamnations antérieures GE (j)	2964	580	3544
Existence d'un titre de séjour antérieur		0	0	0
En attente de l'exécution d'une expulsion pénale	Sous-total	0	0	0
	Hommes	0	0	0
	Femmes	0	0	0
	Passé pénal - contravention	0	0	0
	Passé pénal - délit	0	0	0
	Passé pénal - crime	0	0	0
	Passé pénal - autres cantons	0	0	0
	Quantum condamnations antérieures GE (j)	0	0	0
Existence d'un titre de séjour antérieur		0	0	0



Favra

4. Nuitées par établissement (suite)

La Clairière

Nombre de personnes présentes dans l'établissement pénitentiaire au 31.12.2025 à 23 h 59, calculé sur la base des nuitées.

		Durées détention cumulées									Total
		< 7j	< 30j	< 90j	< 180j	< 365j	< 730j	< 1095j	< 1460j	>= 1460	
Total		1	4	7	2	2	1	0	0	0	17
Détention provisoire	Sous-total	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Hommes	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Autorité genevoise	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Détention pour des motifs de sûreté	Sous-total	0	3	2	0	1	0	0	0	0	6
	Hommes	0	3	2	0	1	0	0	0	0	6
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
	Etranger résident CH	0	2	1	0	1	0	0	0	0	4
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	3	2	0	1	0	0	0	0	6
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Observation	Sous-total	0	1	5	2	1	1	0	0	0	10
	Hommes	0	1	3	1	0	1	0	0	0	6
	Femmes	0	0	2	1	1	0	0	0	0	4
	Suisse	0	0	4	1	1	1	0	0	0	7
	Etranger résident CH	0	1	1	1	0	0	0	0	0	3
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	1	5	1	1	1	0	0	0	9
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	



La Clairière

5. Heures de promenade

Champ-Dollon

La durée de promenade est d'une heure par jour y compris le week-end, totalisant une durée hebdomadaire de 7 heures pour toutes les personnes détenues.

La Brenaz

La durée de promenade est d'une heure par jour y compris le week-end, totalisant une durée hebdomadaire de 7 heures pour toutes les personnes détenues.

Curabilis

La durée de promenade est d'une heure par jour y compris le week-end, totalisant une durée hebdomadaire de 7 heures pour toutes les personnes détenues. En outre, de mi-avril à mi-septembre, elles bénéficient d'une demi-heure de promenade supplémentaire par jour, soit 3,5 heures en sus durant cette période par semaine.

Villars

Les personnes détenues ont accès à la promenade jusqu'à 1 h 30 par jour, soit jusqu'à 10 h 30 par semaine. Les accès se répartissent comme suit : du lundi au vendredi, une demi-heure durant le repas de midi et 1 heure entre 15 h 45 et 16 h 45; les week-ends et jours fériés, de 12 h 00 à 13 h 30. Il n'y a pas de promenade pour les régimes de travail externe et de semi-détention, dans la mesure où ces personnes sortent durant la journée pour travailler et sont au bénéfice d'un programme de congés progressifs.

Le Vallon

Une promenade quotidienne est effectuée de 15 h 30 à 16 h 30 pour les personnes détenues en milieu ouvert. Elles bénéficient aussi d'une pause de 30 minutes le matin de 10 h 00 à 10 h 30 avec possibilité de sortir de l'établissement. Il n'y a pas de promenade pour les régimes de travail externe et de semi-détention, dans la mesure où ces personnes sortent durant la journée pour travailler et sont au bénéfice d'un programme de congés progressifs.

Favra

Les personnes détenues ont un accès libre à la promenade sécurisée dès 08 h 00 le matin jusqu'à 18 h 45.

La Clairière

Les mineurs tendent autant que faire se peut à être pris en charge 8 heures par jour hors cellule si les moyens en personnel le permettent. Actuellement, cette durée varie entre 7 h 15 et 7 h 40. Cette prise en charge est déterminée par les programmes d'activités éducatives individualisés. Les objectifs de placement sont définis en concertation avec le réseau de professionnels internes et externes. Durant les 8 heures de prise en charge, les mineurs sont soit en activités éducatives, en classe ou en ateliers socio-professionnels. Des prises en charges individuelles peuvent également être mises en place selon le programme du mineur. Afin de renforcer les équipes éducatives, un important recrutement est actuellement en cours et se poursuivra jusqu'à la fin du mois de juin 2026.



6. Heures de sport

Champ-Dollon

Toutes les personnes détenues ont accès à la grande salle de sport 2 heures par semaine. Elles ont également accès à la petite salle de sport, située sur les étages, pendant 1 heure, un jour sur deux. De plus, toutes les personnes détenues ont la possibilité de faire du sport durant leur heure de promenade. En fonction de leur affectation, le terrain de football est accessible, et des ballons sont mis à disposition. De plus, des machines de musculation peuvent aussi être utilisées.

La Brenaz

L'accès au sport varie en fonction des secteurs. Du lundi au vendredi, la durée du sport est d'une heure par jour pour tous les secteurs, tandis que le week-end, seul le secteur « ordinaire » propose 1 heure de sport. La durée hebdomadaire est donc de 5 heures pour les secteurs « arrivants » et « évaluation », et de 7 heures pour le secteur « ordinaire ».

Curabilis

Les personnes détenues bénéficient d'une d'un accès d'une heure par jour, du lundi au vendredi, à la salle de musculation lors de la promenade quotidienne. Chaque samedi et dimanche, un accès d'une heure à la salle de sport est planifié. La salle de sport est ainsi accessible pendant un total de 7 heures par semaine (sans compter le sport HUG).

Villars

La salle de sport est en libre accès (en dehors des horaires de travail) de 9 h 00 à 22 h 00, tous les jours de la semaine.

Le Vallon

L'accès à la salle de sport de l'établissement ou à toute activité sportive en extérieur est possible tous les jours entre la fin du travail de la personne détenue et 22 h 30.

Favra

La salle de sport est en libre accès de 9 h 30 à 20 h 30 tous les jours de la semaine. Les personnes détenues ont en outre accès au terrain de sport extérieur entre 16 h 30 et 17 h 30 tous les jours.

La Clairière

Les mineurs disposent de trois heures hebdomadaires de sport au minimum par semaine, et davantage selon les besoins évalués dans le cadre des prises en charge éducatives. Ils peuvent également accéder à la salle de sport accompagnés d'un éducateur ou d'une éducatrice. Les mineurs placés au secteur de l'observation disposent en principe, sauf rares exceptions, de permissions éducatives accompagnées ou et peuvent aussi faire du sport dans ce cadre.



7. Formation, généralités

Formations dispensées en ateliers

La formation pratique en atelier se dispense pendant les heures de travail de l'atelier concerné, en fonction des disponibilités des ressources et au rythme de l'apprenant.

Les modules de formations « AFP » (attestation fédérale de formation professionnelle) sont conformes aux dispositions fédérales en la matière pour la partie pratique en entreprise (en atelier dans le cadre de la détention).

Formations théoriques et pratiques

La durée journalière de formation dans les établissements varie en fonction de l'offre (FEP¹, Auxilia² et SRSP³) et des conditions cadre mises à disposition (locaux appropriés, matériel technique, etc.).

De la formation de base (FEP et Auxilia) aux formations à distance (SRSP), en passant par les cours de remise à niveau (SRSP), la formation en milieu carcéral couvre une large gamme de domaines liés à l'univers socio-professionnel.

¹ Formation dans l'exécution des peines.

² Association bénévole pour l'enseignement en milieu carcéral – domaines linguistique et commercial.

³ Service de la réinsertion et du suivi pénal.

Formations sur le temps libre

Les établissements qui disposent d'une connexion sécurisée pour les personnes détenues proposent des formations de type e-learning. Dans ce cas, les personnes ont également la possibilité de se former sur leur temps libre.

8. Formation en ateliers

Champ-Dollon

Seules les personnes en exécution de peine ont accès aux formations en atelier.

Temps journalier et hebdomadaire par "atelier"			
Atelier	Offres	Jours	Heure
Cuisine	Formation professionnelle pratique AFP Employé en cuisine	Lundi	06:00
		Mardi	06:00
		Mercredi	06:00
		Jeudi	06:00
		Vendredi	06:00
		Samedi	06:00
		Dimanche	06:00
Total hebdomadaire			42:00
Boulangerie	Formation professionnelle pratique AFP Boulanger-Pâtissier	Lundi	06:00
		Mardi	06:00
		Mercredi	06:00
		Jeudi	06:00
		Vendredi	06:00
		Samedi	06:00
		Dimanche	06:00
Total hebdomadaire			42:00
Entretien extérieur	Formation professionnelle pratique AFP Agent d'exploitation	Lundi	05:15
		Mardi	05:15
		Mercredi	05:15
		Jeudi	05:15
		Vendredi	05:15
Total hebdomadaire			26:15
Entretien intérieur	Formation professionnelle pratique AFP Agent de propreté	Lundi	05:15
		Mardi	05:15
		Mercredi	05:15
		Jeudi	05:15
		Vendredi	05:15
Total hebdomadaire			26:15
Menuiserie	Formation professionnelle pratique AFP Aide-menuisier	Lundi	05:15
		Mardi	05:15
		Mercredi	05:15
		Jeudi	05:15
		Vendredi	05:15
Total hebdomadaire			26:15
Fer	Formation professionnelle pratique AFP Aide-constructeur métallique	Lundi	05:15
		Mardi	05:15
		Mercredi	05:15
		Jeudi	05:15
		Vendredi	05:15
Total hebdomadaire			26:15
Total hebdomadaire, tous "ateliers" confondus			189:00

8. Formation en ateliers (suite)

La Brenaz

Temps journalier et hebdomadaire par "atelier"			
Atelier	Offres	Jours	Heure
Espace vert	Formation : conduite de chariot électrique à timon type S2 (Micro certification)	Lundi	07:00
		Mardi	07:00
		Mercredi	07:00
		Jeudi	07:00
		Vendredi	07:00
Total hebdomadaire			35:00
Boulangerie	Formation professionnelle pratique AFP Boulanger-Pâtissier	Lundi	07:00
		Mardi	07:00
		Mercredi	07:00
		Jeudi	07:00
		Vendredi	07:00
Total hebdomadaire			35:00
Total hebdomadaire, tous "ateliers" confondus			70:00

Curabilis

Temps journalier et hebdomadaire par "atelier"			
Atelier	Offres	Jours	Heure
Boulangerie	Formation professionnelle pratique AFP Boulanger-Pâtissier	Lundi	06:00
		Mardi	06:00
		Mercredi	06:00
		Jeudi	06:00
		Vendredi	06:00
Total hebdomadaire			30:00
Cuisine	Formation professionnelle pratique AFP Employé en cuisine	Lundi	06:00
		Mardi	06:00
		Mercredi	06:00
		Jeudi	06:00
		Vendredi	06:00
Total hebdomadaire			30:00
Total hebdomadaire, tous "ateliers" confondus			60:00

8. Formation en ateliers (suite)

Le Vallon

		Temps journalier et hebdomadaire par "atelier"	
Atelier	Offres	Jours	Heure
Entretien	Formation professionnelle pratique AFP Agent de propreté et Employé en intendance	Lundi	06:00
		Mardi	06:00
		Mercredi	06:00
		Jeudi	06:00
		Vendredi	06:00
Total hebdomadaire			30:00
Cuisine	Formation professionnelle pratique AFP Employé en cuisine	Lundi	06:00
		Mardi	06:00
		Mercredi	06:00
		Jeudi	06:00
		Vendredi	06:00
Total hebdomadaire			30:00
Total hebdomadaire, tous "ateliers" confondus			60:00

Villars

L'exiguïté des locaux et des équipements ne permettent pas pour l'heure de faire de la formation pratique en atelier. Les travaux de transformation de la buanderie et de la cuisine permettraient d'élargir l'offre.

Le projet de vestiaire (réserve de vêtements) pour les personnes détenues du site de Puplinge est en cours, il pourrait à terme permettre de développer des cursus dans la branche de l'hôtellerie-intendance, en particulier dans le domaine du traitement du linge.

Favra

Le défi rencontré pour la formation des personnes en détention administrative est la très courte durée des séjours. Toutefois, l'expérience préalable en cuisine que les personnes détenues ont acquise en amont de la détention ou pendant celle-ci pourrait, dans certains cas, permettre de délivrer des attestations de compétences.

La Clairière

Les projets de formation professionnelle des jeunes détenus à La Clairière relèvent du Département de l'instruction publique, qui intervient directement à l'interne de l'établissement. Les ateliers socio-professionnels de La Clairière ont une vocation pédagogique et occupationnelle, et non de formation. Ils permettent néanmoins de mettre en exergue les intérêts des mineurs envers certains métiers.



MOTOR
HARLEY-DAVIDSON
CYCLES



9. Formation théorique et pratique

Champ-Dollon

Temps journalier et hebdomadaire par "école"			
Écoles	Offres	Jours	Heure
FEP	Formation de base	Lundi	04:30
		Mardi	04:30
		Mercredi	03:00
		Jeudi	00:00
		Vendredi	00:00
Total hebdomadaire			12:00
Auxilia	Cours de langues et domaine commercial	Lundi	00:00
		Mardi	06:00
		Mercredi	02:00
		Jeudi	00:00
		Vendredi	00:00
Total hebdomadaire			08:00
SRSP	Formation à distance : formation en ligne en partenariat avec le CNED, le CFD, l'Ifage, etc. Cours de remise à niveau - Mathématiques, informatique et langues Cours d'informatique avancée : développement Cours de langues étrangères : Anglais et Espagnol Accompagnement pédagogique : suivi de projets et "formation par les pairs" Atelier employabilité : rédaction de CV, lettres de motivation et préparation aux entretiens d'embauche Atelier d'écriture : développement des compétences rédactionnelles Évaluation et orientation socio-professionnelle : bilan et conseil personnalisé, avec test de niveau inclus. Passation d'examens : en collaboration avec le C9FBA	Lundi	06:30
		Mardi	10:30
		Mercredi	04:00
		Jeudi	09:30
		Vendredi	04:00
Total hebdomadaire			34:30
Total hebdomadaire, toutes "écoles" confondues			54:30

9. Formation théorique et pratique (suite)

La Brenaz

Temps journalier et hebdomadaire par "école"			
Écoles	Offres	Jours	Heure
FEP	Formation de base	Lundi	03:00
		Mardi	06:00
		Mercredi	00:00
		Jeudi	06:00
		Vendredi	06:00
Total hebdomadaire			21:00
Auxilia	Cours de langues et domaine commercial (mathématiques)	Lundi	03:00
		Mardi	00:00
		Mercredi	00:00
		Jeudi	02:45
		Vendredi	00:00
Total hebdomadaire			05:45
SRSP	Formation à distance : formation en ligne en partenariat avec le CNED, le CFD, l'Ifage, etc. Cours de remise à niveau - Mathématiques, informatique et langues Cours d'informatique avancée : développement Cours de langues étrangères : Anglais et Espagnol Accompagnement pédagogique : suivi de projets et "formation par les pairs" Atelier employabilité : rédaction de CV, lettres de motivation et préparation aux entretiens d'embauche Atelier d'écriture : développement des compétences rédactionnelles Évaluation et orientation socio-professionnelle : bilan et conseil personnalisé, avec test de niveau inclus. Passation d'examens : en collaboration avec le C9FBA	Lundi	06:15
		Mardi	02:30
		Mardi	02:30
		Mercredi	04:00
		Jeudi	00:00
		Vendredi	04:30
		Total hebdomadaire	
Total hebdomadaire, toutes "écoles" confondues			44:00

9. Formation théorique et pratique (suite)

Curabilis

Temps journalier et hebdomadaire par "école"			
Écoles	Offres	Jours	Heure
FEP	Formation de base	Lundi	06:00
		Mardi	06:00
		Mercredi	00:00
		Jeudi	03:00
		Vendredi	00:00
Total hebdomadaire			15:00
SRSP	Formation à distance: formation en ligne en partenariat avec le CNED, le CFD, l'Ifage, etc. Cours de remise à niveau: Mathématiques, informatique et langues Cours d'informatique avancée: développement Cours de langues étrangères: Anglais et Espagnol Accompagnement pédagogique: suivi de projets et "formation par les pairs" ³ Atelier employabilité: rédaction de CV, lettres de motivation et préparation aux entretiens d'embauche Atelier d'écriture: développement des compétences rédactionnelles Évaluation et orientation socio-professionnelle: bilan et conseil personnalisé, avec test de niveau inclus. Passation d'examens: en collaboration avec le C9FBA	Lundi	00:00
		Mardi ¹	05:00
		Mercredi ²	01:30
		Jeudi	01:30
		Vendredi	02:30
		Total hebdomadaire	
Total hebdomadaire, toutes "écoles" confondues			25:30

¹ Formation par les pairs (cours de guitare). Ce cours à raison d'une heure hebdomadaire a démarré en août 2025 et est actuellement supervisé par l'établissement.

² Il s'agit d'un mercredi sur deux.

³ En particulier un cours de musique assistée par ordinateur (MAO) sous la supervision de l'établissement.

9. Formation théorique et pratique (suite)

Villars

Temps journalier et hebdomadaire par "école"			
Écoles	Offres	Jours	Heure
FEP	Formation de base	Lundi	00:00
		Mardi	00:00
		Mercredi	04:00
		Jeudi	00:00
		Vendredi	00:00
Total hebdomadaire			04:00
ORTRA - Intendance	Formation en ligne Ortra Intendance	Lundi	05:30
		Mardi	05:30
		Mercredi	05:30
		Jeudi	05:30
		Vendredi	05:30
Total hebdomadaire			27:30
Autonomia	Formation en gestion administrative, 1 session en 2025 sur 10 ateliers	Deux fois par semaine 1h30 x 10 pour 15h au total	00:30
Total hebdomadaire			00:30
Total hebdomadaire, toutes "écoles" confondues			32:00

Note : deux cours de premiers secours (base et approfondissement) ont été également dispensés aux personnes détenues par des agents de détentions de l'établissement.

9. Formations théorique et pratique (suite)

Le Vallon

Temps journalier et hebdomadaire par "école"			
Écoles	Offres	Jours	Heure
Instituts de formation à distance	Formations en ligne (comptabilité, coaching sportif, management)	Lundi	03:00
		Mardi	03:00
		Mercredi	03:00
		Jeudi	03:00
		Vendredi	03:00
Total hebdomadaire			15:00
ORTRA - Intendance	Formation en ligne Ortra Intendance	Lundi	03:00
		Mardi	03:00
		Mercredi	03:00
		Jeudi	03:00
		Vendredi	03:00
Total hebdomadaire			15:00
Total hebdomadaire, toutes "écoles" confondues			30:00

9. Formation théorique et pratique (suite)

Favra

Une dizaine d'activités hebdomadaires sont animées par les agents de détention allant de 2 à 4 heures par atelier dans les domaines les plus variés (rédaction de CV, cours de français dont alphabétisation, modélisme, peinture sur bois).

La Clairière

L'accompagnement pédagogique des mineurs est assuré par des enseignantes et enseignants spécialisés, formés pour intervenir auprès de jeunes souvent en rupture scolaire. Leur mission consiste à aider ces derniers à renouer avec l'école, à restaurer leur confiance et à redonner du sens aux apprentissages, afin de favoriser leur réintégration dans un parcours de formation ou leur retour dans leur établissement d'origine. Dans cette perspective, la mise à disposition de locaux adaptés, permettant un accompagnement individualisé et flexible, apparaît comme une condition essentielle à la réalisation de ces missions.

Les activités proposées en classe sont individualisées, en fonction du parcours scolaire antérieur, du projet professionnel envisagé et de l'âge de chaque jeune. Nous nous appuyons à la fois sur les moyens d'enseignement correspondant au degré scolaire de l'élève et sur la construction de projets personnalisés. Dans le secteur de l'observation, ces projets constituent souvent un levier de motivation essentiel pour des jeunes en difficulté scolaire. À ce titre, l'espace et le matériel nécessaires à leur mise en œuvre occupent une place déterminante dans la réussite des projets. Dès lors, l'accès à des espaces dédiés (ateliers, salles polyvalentes) ainsi qu'à des zones de stockage adaptées constitue un besoin prioritaire.

Un travail spécifique est également mené autour du groupe-classe, à travers des temps d'échange et des activités ludiques, afin de favoriser les compétences sociales et le fonctionnement en collectif. Toutefois, il reste parfois difficile de répondre pleinement aux besoins des mineurs dès leur arrivée, notamment en raison d'un manque ponctuel de matériel (par exemple, des imprimantes). Dans ce contexte, un équipement pédagogique et numérique suffisant, facilement accessible et intégré aux nouveaux locaux, est nécessaire afin de garantir des conditions d'apprentissage optimales dès l'accueil des jeunes.

Dans le secteur de l'observation, les jeunes participent à l'enseignement à hauteur de 50% du temps, tant que leur nombre ne dépasse pas douze. L'encadrement est assuré par deux enseignants à plein temps, avec un ratio maximal de trois jeunes par professionnel. Au-delà de cet effectif, il devient difficile de maintenir cette organisation, ce qui peut entraîner une diminution du temps de présence en classe. Cette situation se rencontre notamment dans le secteur préventif, où un seul enseignant est présent à 100%. Ainsi, la planification de locaux supplémentaires et modulables apparaît nécessaire afin de préserver des conditions d'encadrement conformes aux besoins et d'anticiper les variations d'effectifs.

Le pôle DIP collabore étroitement avec l'ensemble des professionnels de la Clairière. Cette collaboration se traduit par une participation active aux colloques, réunions de synthèse et de définition des objectifs, ainsi qu'aux réseaux et groupes de travail. Par ailleurs, le pôle assure, dans la mesure du possible, le lien avec les établissements scolaires d'origine et propose des activités lors d'événements, en y associant les différents professionnels aux côtés des jeunes. À ce titre, la mise à disposition d'espaces dédiés à la concertation, aux réunions et aux échanges avec les partenaires est indispensable pour soutenir le travail interdisciplinaire et la coordination des suivis.



10. Conception et coûts des repas

Les coûts présentés ci-après concernent tous les repas, soit le petit-déjeuner, les repas de midi et du soir.

Champ-Dollon

Les repas sont préparés et livrés depuis la prison de Champ-Dollon pour les personnes qui y sont détenues, ainsi que pour celles incarcérées à l'établissement Curabilis.

Coût total annuel : 3 396 621 francs.

La Brenaz

Les repas sont préparés et livrés par les HUG. Ils sont facturés 11.50 francs par repas et par personne détenus. A raison de trois repas par jour, le coût s'élève à 23 francs par détenu par jour.

Coût total annuel : 1 503 425 francs.

Curabilis

Les repas de quatre unités de mesure (UM) sont fournis par la cuisine de la prison de Champ-Dollon. La cinquième unité (UM5) prépare les repas dans l'une des UM dans le cadre de l'atelier cuisine interne à l'unité. Quant aux repas de l'unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP), ils sont livrés par les HUG, qui en assument les coûts.

Coût total annuel : 481 609 francs.

Villars

Les repas sont préparés et livrés par les HUG.

Coût total annuel : 152 438 francs.

Le Vallon

Les repas sont préparés et fournis sur place dans le cadre de l'atelier cuisine de l'établissement.

Coût total annuel : 78 635 francs.

Favra

Les repas sont préparés et livrés par les HUG.

Coût total annuel : 215 761 francs.

La Clairière

Les repas sont préparés et fournis sur place dans le cadre de l'atelier socio-professionnel cuisine de l'établissement, ou par les équipes éducatives dans d'activités culinaires avec les mineurs, avec un appui les soirs de semaine et week-ends par le biais de repas préparés et livrés par les HUG.

Coût total annuel : 276 733 francs.



Office cantonal de la détention

www.ge.ch/organisation/office-cantonal-detention

www.ge.ch/dossier/devenezgech

Images : © Office cantonal de la détention

Mars 2026